

AVIS D'OFFRE DE PARTICIPATION (AOP)

TRAVAUX INNOVATEURS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT SUR L'APPLICATION DES DONNÉES D'INTERFÉROMÉTRIE DE RADARSAT-1 AUX FINS DE LA CARTOGRAPHIE DE L'AFFAISSEMENT À LA NOUVELLE- ORLÉANS

Une initiative conjointe entre :

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE (ASC),

la

UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY (USGS)

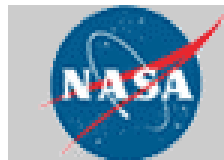
et la

NATIONAL AERONAUTICS AND SPACE ADMINISTRATION (NASA)



Canadian Space
Agency

Agence spatiale
canadienne



National Aeronautics
and Space Administration

Date de publication: 30 août 2006

Date de révision: 28 septembre 2006

Nouvelle date d'échéance pour les lettres d'intentions: 20 octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
1. Introduction	1
2. Objectifs	1
2.1 Objectif principal	1
2.2 Objectifs complémentaires	1
3. Calendrier du programme de l'AOP	2
4. Rôles, relations et obligations dans le cadre du programme de l'AOP	2
4.1 Organismes parrains	2
4.2 Proposants	3
5. Lignes directrices sur la préparation de la lettre d'intention et des propositions	4
5.1 Admissibilité	5
5.2 Lignes directrices générales	5
5.3 Lettre d'intention	6
5.4 Exigences de structure et de contenu des propositions	7
6. Sélection et mise en œuvre des projets	8
6.1 Procédures de sélection.	8
6.2 Critères d'évaluation	8
6.3 Mise en œuvre des propositions retenues	8
7. Hypothèses et limites du programme de l'AOP	9
7.1 Achèvement du programme de l'AOP	9
7.2 Attribution concurrentielle	9
7.3 Pertinence des données	10
7.4 Quantités de données	10
7.5 Accès aux données	10
7.6 Attribution de données et niveaux de services	10
7.7 Promotion des résultats des projets	11
7.8 Propriété intellectuelle	11
7.9 Entente de non-divulgaration des examinateurs	11
Annexe A - Lettre d'intention	12
Annexe B – Données accessoires	14
Annexe C – Entente concernant l'utilisation des données de RADARSAT-1	18

1. INTRODUCTION

L'Agence spatiale canadienne (ASC), en collaboration avec la United States Geological Survey (USGS) et la National Aeronautics and Space Administration (NASA), ont convenu de lancer un Avis d'offre de participation (AOP) international visant l'utilisation des données de RADARSAT-1 pour la réalisation de travaux de recherche sur le développement de nouvelles applications d'interférométrie et de nouvelles méthodes de cartographie permettant de mieux illustrer le phénomène de l'affaissement.

Cette initiative a été lancée dans la foulée de l'ouragan Katrina après lequel des techniques d'interférométrie différentielle ont permis de démontrer que la ville de la Nouvelle-Orléans avait commencé à s'enfoncer graduellement avant la catastrophe. L'ASC de même que la USGS et la NASA sont d'avis que l'ouragan Katrina a suscité l'intérêt des chercheurs et qu'il les incite à élaborer de nouvelles méthodes, applications et options de cartographie des mouvements dynamiques de terrain, comme les affaissements. Ces nouveaux travaux aideront également les chercheurs à mieux se préparer à l'utilisation de données plus avancées, captées lors de missions comme RADARSAT-2, et à définir les exigences associées à la future Constellation RADARSAT.

Le présent Avis d'offre de participation s'adresse à la communauté internationale des chercheurs.

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif principal

L'objectif principal du présent AOP, qui résulte de la collaboration entre l'ASC, l'USGS et la NASA, consiste à susciter de nouveaux travaux innovateurs de recherche et développement utilisant les données de RADARSAT-1 comme source primaire pour des applications d'atténuation et de surveillance des catastrophes ainsi que pour d'autres applications des sciences de la Terre. L'accent porte essentiellement sur les données d'interférométrie SAR (InSAR) et sur les méthodes de mesure des affaissements.

2.2 Objectifs complémentaires

L'AOP vise les objectifs complémentaires suivants :

- Contribuer à axer les efforts internationaux sur l'amélioration des méthodes de surveillance des affaissements, surtout dans la région de la Nouvelle-Orléans.
- Déterminer de nouvelles options en matière de méthodes et d'applications, d'utilisateurs et de marchés pour des techniques particulières d'étude des affaissements pouvant s'appliquer ailleurs que dans la région de la Nouvelle-

Orléans. Cette initiative vise à favoriser l'établissement de nouvelles techniques et méthodes « exploratoires » pour des orientations futures mettant en valeur des solutions et des produits innovateurs.

- Maximiser le potentiel de RADARSAT-1 susceptible d'influer sur des missions futures, comme celle de RADARSAT-2, et sur l'utilisation courante des données spatiales de SAR dans le contexte d'une catastrophe.
- Promouvoir la collaboration du Canada, des États-Unis et d'autres pays pour la mise en œuvre des technologies spatiales à des fins prioritairement humanitaires.
- Encourager le développement intellectuel et professionnel dans le domaine de l'interférométrie SAR et élargir la base de connaissances et d'expérience en vue des générations futures de systèmes SAR avancés.

3. CALENDRIER DU PROGRAMME DE L'AOP

On trouvera ci-dessous un calendrier préliminaire qui pourra subir des modifications à la suite d'un examen ultérieur.

- Publication de l'Avis préliminaire d'offre de participation : 8 août 2006
- Publication de l'AOP complet : 30 août 2006
- Nouvelle date d'échéance pour les lettres d'intention : 20 octobre 2006
- Nouvelle date d'échéance pour les réponses aux lettres d'intention : 24 octobre 2006
- Nouvelle date d'échéance pour les propositions complètes : 13 novembre 2006
- Nouvelle date d'échéance pour l'acceptation des propositions : 24 novembre 2006
- Acquisitions courantes de RADARSAT-1 : Jusqu'au 31 mars 2007
- Rapport de mi-parcours : 30 juin 2007
- Rapports finaux : 15 janvier 2008
- Symposium : Mai 2008

4. RÔLES, RELATIONS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE L'AOP

Le programme sera dirigé par l'ASC en collaboration avec la USGS et la NASA, collectivement appelés les organismes parrains (ASC, USGS et NASA), et en partenariat avec les proposants (p. ex. secteur privé, établissements d'enseignement, ONG, organismes gouvernementaux et individus). Les rôles et responsabilités de chacune de ces parties sont décrits dans les sections qui suivent.

4.1 Organismes parrains

Les organismes parrains appuieront les projets approuvés en procédant comme suit :

- Fournir une grande quantité de scènes RADARSAT-1 historiques et nouvelles provenant de l'ASC. Les données seront accessibles sur un site FTP à accès restreint. Les données archivées de RADARSAT-1 sur la Nouvelle-Orléans seront disponibles pour cette occasion. Par ailleurs, de nouvelles données de RADARSAT-1 seront recueillies sur la Nouvelle-Orléans, de façon régulière et jusqu'au 31 mars 2007. Toutes les données de RADARSAT-1 seront offertes dans les formats niveau 0 et singulier complexe. Ces ensembles de données seront offerts sans frais pour des projets approuvés de recherche et développement.
- Fournir des scènes Landsat traitées et d'autres ensembles de données complémentaires de la USGS et de la NASA qui pourraient être disponibles pour la recherche. De plus, la NASA planifie acquérir des images EO-1 et ASTER additionnelles, qui seront mises à la disposition de cet AOP. Les données de la USGS seront offertes gratuitement, font partie du domaine public et ne comportent aucune restriction d'utilisation. On trouvera à l'Annexe B du présent AOP une description des données accessoires disponibles pour la région d'intérêt.
- Examiner des versions préliminaires des documents/présentations préparés et soumis par les proposants.
- Publier les actes du symposium.
- Mettre des données spatiales et aériennes gratuitement à la disposition de la communauté des chercheurs. Aucun financement supplémentaire ne sera toutefois offert dans le cadre du présent AOP. Il reviendra aux chercheurs de financer leurs activités en recourant à d'autres sources.
- Assurer des services de coordination, soit :
 - Fournir aux proposants de l'information sur le programme de l'AOP et sur ses lignes directrices durant la présentation des propositions et la préparation du symposium.
 - Fournir des services de coordination pour les rapports de mi-parcours et finaux.
 - Veiller au maintien des rapports entre les proposants et les organismes parrains.
 - Procurer du soutien administratif dans le cadre du programme de l'AOP, y compris la coordination des services d'acquisition et de transmission de données par les organismes parrains.

4.2 Proposants

Les proposants doivent :

- Signer avec l'ASC une Entente concernant l'utilisation des données de RADARSAT-1; une copie de cette entente est à l'Annexe C du présent AOP.
- Fournir un échéancier et des dates jalons pour le projet.
- Coordonner l'exécution du projet.
- S'assurer que le projet comporte suffisamment de fonds et de ressources pour l'exécution de la recherche planifiée dans les délais approuvés.
- Présenter aux organismes parrains un bref rapport de mi-parcours sur les principaux jalons atteints.
- Publier les résultats du projet de recherche et faire mention du programme de la façon appropriée.
- Fournir aux organismes parrains des versions préliminaires des documents/présentations.
- Présenter aux organismes parrains, sous la forme d'un rapport final, un résumé des résultats obtenus et des méthodes de recherche.
- Fournir des cartes d'affaîssement de la Nouvelle-Orléans ou d'une autre région couverte par les données fournies dans le cadre du présent AOP.
- Planifier leur participation au symposium pour y présenter leurs résultats.
- Mettre à la disposition des organismes parrains, sans restriction et à des fins promotionnelles, les cartes d'affaîssement produites par les chercheurs, l'information des rapports finaux ainsi que le contenu des présentations au symposium. Les organismes parrains mentionneront la source de cette information lorsqu'ils l'utiliseront.

5. LIGNES DIRECTRICES SUR LA PRÉPARATION DE LA LETTRE D'INTENTION ET DES PROPOSITIONS

La présente section donne des lignes directrices générales sur la préparation de la lettre d'intention et des propositions en réponse à l'Avis d'offre de participation (AOP). Afin de favoriser une analyse comparative équitable des propositions et d'aider à leur évaluation, il est impératif que les propositions satisfassent rigoureusement à ces lignes directrices.

La présentation d'une demande dans le cadre d'un programme de l'AOP doit s'effectuer en deux étapes :

1. Présentation d'une lettre d'intention de 2 ou 3 pages au plus tard le 20 octobre 2006.
2. Après la sélection des projets selon les lettres d'intention, présentation d'une proposition ne dépassant pas 10 pages au plus tard le 13 novembre 2006.

5.1 Admissibilité

Ce programme de l'AOP s'adresse à tous les organismes de recherche, établissements d'enseignement, individus et organisations dans le monde entier. Il a pour but de stimuler la mise au point d'applications et de méthodes en mettant l'accent sur les affaisements à la Nouvelle-Orléans. Il peut servir à poursuivre des projets en cours ou à entreprendre de nouvelles initiatives.

5.2 Lignes directrices générales

Les lignes directrices générales indiquées ci-dessous donnent de l'information sur la façon de répondre au présent Avis d'offre de participation.

- Les lettres d'intention sur le papier à en-tête du proposant doivent être soumises **avant** la présentation des propositions, au plus tard le 20 octobre 2006. Les lettres peuvent être soumises par courrier, courriel ou fax. L'Annexe A du présent AOP contient les lignes directrices pour la préparation des Lettres d'intention.
- Les organismes parrains utiliseront les lettres d'intention pour l'examen préliminaire du projet proposé. Si le projet proposé répond aux objectifs du programme de l'AOP et se situe à l'intérieur d'un secteur de recherche pour lequel les organismes parrains ont manifesté de l'intérêt, le proposant sera invité à présenter une proposition complète. **Les organismes parrains ne garantissent pas que toutes les lettres d'intention présentées seront suivies d'une invitation à présenter des propositions complètes.**
- Dès qu'ils auront fini d'examiner les lettres d'intention, les organismes parrains aviseront les proposants retenus et les inviteront à préparer et à présenter leurs propositions. Les propositions ne devraient pas dépasser 10 pages. Les documents d'accompagnement, comme les curriculum vitæ, doivent être inclus dans les annexes des propositions. Les propositions doivent être présentées aux organismes parrains sur papier, ainsi que sur support électronique en format MS Word, Wordperfect ou PDF, au plus tard le 13 novembre.
- Les organismes parrains peuvent ne retenir qu'une partie d'un projet proposé, et le proposant aura alors l'occasion d'accepter ou de refuser cette approbation partielle.
- Les organismes parrains peuvent demander à un proposant de revoir une proposition et de la présenter de nouveau ou suggérer d'éventuelles ententes de collaboration avec d'autres proposants, sous réserve desquelles il accordera à ces

cas l'attention et l'intérêt appropriés.

- Des données de RADARSAT-1 seront uniquement fournies pour les propositions retenues.
- Comme cette initiative repose sur un parrainage conjoint de l'ASC, de la USGS et de la NASA, il est préférable que les lettres d'intention et les propositions subséquentes soient rédigées en anglais. Néanmoins, les documents en français seront aussi acceptés.

5.3 Lettre d'intention

Les organismes parrains utiliseront la lettre d'intention pour l'examen préliminaire du type de recherche proposé. Les objectifs du programme de l'AOP sont très précis et se fondent sur les connaissances que les applications RADARSAT-1, ERS et ENVISAT ont permis d'acquérir. Le programme de l'AOP sera axé sur les secteurs qui ont déjà suscité beaucoup d'innovation et d'intérêt chez les chercheurs quant à l'utilisation des données InSAR de RADARSAT-1 et aux applications d'étude des affaissements. La lettre d'intention devrait aborder ces exigences.

Les organismes parrains examineront les lettres d'intention et feront part de leur réaction au proposant. **Après l'acceptation d'une lettre d'intention, les proposants seront invités à présenter une proposition complète aux organismes parrains.**

La lettre d'intention doit être présentée sur papier aux organismes parrains, et elle doit inclure l'information indiquée dans l'annexe A. L'information fournie dans la lettre d'intention correspondra directement aux critères d'évaluation indiqués pour le programme de l'AOP (voir la section 6.2 du présent AOP). En général, l'information demandée a trait aux aspects suivants :

- objectifs du projet;
- description de tout partenaire, sous-traitant, consultant et utilisateur final qui prendra part au projet;
- intérêts de recherche et développement;
- méthode;
- résultats attendus.

L'échéance de présentation d'une lettre d'intention est fixée au 20 octobre 2006. Les lettres d'intention et propositions de projet doivent être présentées à l'ASC, qui gère le processus concurrentiel. Les lettres peuvent être soumises par courrier, courriel ou fax. Veuillez transmettre votre Lettre d'intention à la personne-ressource suivante:

Christine Giguère, gestionnaire
Programme des données RADARSAT-1 pour la recherche
Agence spatiale canadienne
6767 Route de l'Aéroport
St. Hubert, Québec
Canada
J3Y 8Y9

Tel.: (450) 926-6559
Fax: (450) 926-4449
Courriel: Christine.Giguere@espace.gc.ca

5.4 Exigences de structure et de contenu des propositions

Les propositions doivent être présentées sur papier aux organismes parrains, avec une copie électronique. On s'attend à ce qu'elles soient concises, leur contenu principal ne devant pas dépasser 10 pages; les documents d'accompagnement, comme les curriculum vitæ, doivent être inclus dans une annexe. Les organismes parrains ne veulent pas recevoir de longues propositions. La section 6.2 ci-dessous résume les critères d'évaluation qui s'appliqueront. Les propositions devront traiter des aspects suivants :

A) Objectifs du projet

Cette section doit contenir un énoncé concis des objectifs techniques du projet et donner des explications sur la façon dont le projet répond aux objectifs du programme de l'AOP.

B) Proposition technique

Cette section doit contenir une description de la démarche et de la méthode à utiliser pour exécuter le projet ainsi que des objectifs du programme de l'AOP. Elle doit inclure une liste et une description des tâches à exécuter ainsi que de la méthode générale à suivre.

Une évaluation des risques techniques du projet doit être présentée. Les principales hypothèses sur lesquelles repose le projet ainsi que les éventuels plans ou mesures d'urgence doivent être décrits.

La proposition technique doit également préciser la disponibilité de l'équipement et des installations nécessaires à la méthode utilisée.

C) Organisation et gestion du projet

Cette section doit donner des détails sur l'équipe et l'organisation du projet pour les travaux décrits dans la proposition technique.

Elle doit indiquer les membres de l'équipe du projet ainsi que leur contribution à l'atteinte des objectifs du programme de l'AOP. Les curriculum vitæ doivent être inclus dans une annexe à la proposition.

D) Calendrier du projet

La proposition doit inclure un calendrier d'exécution des tâches, qui tienne compte des principaux jalons indiqués dans la section 3 du présent AOP.

E) Financement et organismes parrains

Cette section doit confirmer clairement la disponibilité des fonds nécessaires à la réussite du projet, en provenance de sources internes ou externes accessibles au proposant ou à l'organisation du proposant. Des données seront uniquement fournies pour les projets qui démontrent la capacité d'exécution de la façon décrite. Un engagement ferme quant à toutes les ressources requises pour exécuter les travaux liés à la proposition doit être présenté par écrit, dès la signature de la Convention d'utilisation des données de RADARSAT-1. On rappelle aux proposant qu'aucun financement supplémentaire n'est offert dans le cadre du présent AOP.

F) Attestation

Il est essentiel d'inclure une description de l'engagement du proposant et de préciser comment rejoindre les membres de l'équipe du projet, les partenaires, les consultants, les sous-traitants et l'utilisateur final. L'information fournie devrait attester de l'intérêt et de l'engagement de l'individu ou de l'organisation à l'égard du projet.

6. SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

6.1 Procédures de sélection

Les organismes parrains, avec l'aide d'examineurs pairs représentant des spécialistes et scientifiques en matière d'applications SAR, étudieront les propositions reçues en réponse au présent appel de propositions. L'examen a pour but d'évaluer les applications et les mérites techniques des projets proposés relativement aux objectifs du programme de l'AOP. Ils fourniront leur avis sur la faisabilité de la démarche, sur les plans de travail et sur le mérite technique des idées. S'il y a lieu, l'examen comprendra une évaluation du potentiel que comportent les résultats anticipés du projet.

Les décisions finales quant à l'acceptation des différentes propositions seront prises par l'ASC, de concert avec la USGS et la NASA. L'acceptation d'une proposition s'accompagnera d'une autorisation d'accès à une liste d'images de RADARSAT-1, ainsi qu'à d'autres données complémentaires décrites dans la section 4.1 ci-dessus et dans l'Annexe B du présent AOP.

6.2 Critères d'évaluation

La proposition devrait démontrer les aspects suivants :

- Compréhension des technologies SAR et de la façon dont les données de RADARSAT-1 peuvent procurer un avantage technologique pour l'application.
- Compréhension des outils d'analyse InSAR et accès à ces outils.
- Avantages possibles de l'application et de l'applicabilité des produits en question pour de futures activités d'exploitation.
- Plan de travail en recherche et développement et indication de l'utilité possible de l'information résultante.
- Confirmation des fonds et des ressources disponibles pour l'exécution du projet de recherche et développement.
- Volonté de publier les résultats du projet et de mettre les cartes d'affaissement, les rapports et les documents de présentation à la disposition des organismes parrains à des fins promotionnelles.

La participation des organismes utilisateurs finaux serait envisagée favorablement dans l'optique du projet.

6.3 Mise en œuvre des propositions retenues

Après avoir été avisés, les proposants retenus devront signer une Entente concernant l'utilisation des données de RADARSAT-1. La signature de cette entente confirmera :

- l'intention de procéder à la mise en œuvre du projet;
- la disponibilité des fonds et des ressources pour le projet;
- la liste des personnes travaillant au projet et leurs qualifications;
- l'acceptation des modalités et conditions de réception des données;
- l'acceptation des quantités de données attribuées et des conditions de livraison;
- l'acceptation de publier les résultats;
- l'acceptation de l'utilisation des données conformément aux modalités et conditions de l'Entente concernant l'utilisation des données RADARSAT-1.

7. HYPOTHÈSES ET LIMITES DU PROGRAMME DE L'AOP

7.1 Achèvement du programme de l'AOP

Les organismes parrains se réservent le droit d'annuler en tout temps la totalité ou une partie du programme de l'AOP, sans la moindre obligation. Ils ont actuellement l'intention d'exécuter tout le programme de l'AOP conformément au présent document.

7.2 Attribution concurrentielle

Des données provenant du système RADARSAT-1 ainsi que d'autres images seront fournies pour les projets retenus dans le cadre d'un processus concurrentiel. Les données de la USGS font partie du domaine public. L'acceptation d'une lettre d'intention permettra la présentation d'une proposition. La présentation d'une proposition ne garantit pas son acceptation.

7.3 Pertinence des données

Les organismes parrains ne garantissent pas la pertinence des données de RADARSAT-1 ni d'autres données pour une application particulière. Les organismes parrains ne garantissent pas (i) que les données et produits de RADARSAT-1 ou d'une autre origine répondront aux besoins du proposant, de ses partenaires ou des utilisateurs finaux, (ii) que les données et produits fonctionneront dans des combinaisons sélectionnées par le proposant, ses partenaires ou les utilisateurs finaux, ou (iii) que l'utilisation des données et des produits pourra se faire sans interruption ou sans erreur. Les organismes parrains fourniront toutes les données de RADARSAT-1 et les autres produits « tels quels », sans garantie sous quelque forme que ce soit.

Les proposants doivent connaître la capacité d'imagerie SAR, les méthodes InSAR, ainsi que leurs limites et leur applicabilité pour le projet qu'ils proposent.

7.4 Quantités de données

Une liste des données disponibles sera affichée sur un site FTP à partir duquel tous les proposants retenus pourront effectuer leurs téléchargements.

7.5 Accès aux données

Une grande quantité de données historiques de bonne qualité est actuellement disponible sur la région de la Nouvelle-Orléans. Bien qu'aucune garantie n'en soit donnée, tous les efforts possibles seront faits dans le but de recueillir de nouvelles données de RADARSAT-1 d'ici le 31 mars 2007.

Chaque organisme parrain se réserve le droit d'utiliser et de démontrer, à des fins promotionnelles, les résultats de chacun des projets approuvés pour lesquels des données de RADARSAT-1 ont été utilisées, notamment tous les documents produits, comme des cartes d'affaissement, des rapports et des présentations, y compris les documents protégés par droits d'auteur au nom du proposant retenu et/ou d'organismes affiliés.

7.6 Attribution de données et niveaux de services

Les organismes parrains du programme de l'AOP fourniront gratuitement des produits de RADARSAT-1 et d'autres produits pour les projets approuvés. Ils n'accorderont aucun autre type de financement dans le cadre du présent AOP.

Des données seront disponibles pour ce projet par un accès restreint au site FTP de la USGS.

7.7 Promotion des résultats des projets

Conformément aux objectifs du programme de l'AOP, les organismes parrains comptent utiliser les résultats des projets pour faire la promotion d'applications InSAR. Les proposants doivent accepter et entreprendre de publiciser les résultats de leur projet dans des revues scientifiques ou techniques, en incluant la mention nécessaire du programme de l'AOP. De plus, ils doivent accepter de planifier leur participation à un atelier ou à un symposium du programme de l'AOP pour y présenter les résultats de leur projet, et fournir aux organismes parrains des documents destinés à des fins promotionnelles.

Les organismes parrains comptent effectuer un examen à mi-parcours, environ 6 mois après le début du programme de l'AOP. Un symposium final se tiendra environ 15 mois après le début du programme de l'AOP et pourra être combiné à un autre événement. Les dates et les lieux exacts seront confirmés ultérieurement. Les projets approuvés seront présentés au cours du symposium.

7.8 Propriété intellectuelle

Tous les proposants savent que les droits de propriété intellectuelle sur les données, produits et produits d'image dérivés provenant de RADARSAT-1 et d'autres sources protégées par droits d'auteur appartiennent à l'ASC. Tous les ensembles de données protégés par droits d'auteur doivent être marqués à cette fin.

Les organismes parrains favorisent la promotion et l'application des techniques mises au point dans le cadre de ce programme de l'AOP. La propriété intellectuelle résultant des efforts déployés pour le projet appartiendra aux proposants, qui accorderont aux organismes parrains le droit d'utiliser les résultats à des fins promotionnelles ou publiques seulement.

7.9 Entente de non-divulgence des examinateurs

Tous les examinateurs / évaluateurs des propositions signeront une entente de non-divulgence afin d'assurer la confidentialité des idées des proposants. Les proposants doivent indiquer l'information de nature exclusive contenue dans toute proposition afin que les organismes parrains du projet puissent ne l'utiliser qu'à des fins d'évaluation.

ANNEXE A - LETTRE D'INTENTION

Les aspects ci-dessous doivent être abordés dans la lettre d'intention sur le papier à en-tête du proposant. La lettre d'intention ne doit comprendre que 2 ou 3 pages et inclure l'information suivante :

Titre du projet

Chef de projet/enquêteur principal _____

Affiliation _____

Adresse _____

Numéro de téléphone : indicatif de pays ___ indicatif régional ___ numéro local

Numéro de télécopieur : indicatif de pays ___ indicatif régional ___ numéro local

Courriel _____

Liste de partenaires/co-enquêteurs et affiliations :

Activités de recherche et développement, soit :

- objectif proposé;
- compréhension manifeste des technologies SAR et des avantages que RADARSAT-1 procurera pour l'application;
- avantages de la recherche pour les futures activités opérationnelles;
- méthode;
- résultats attendus.

Intention de publier

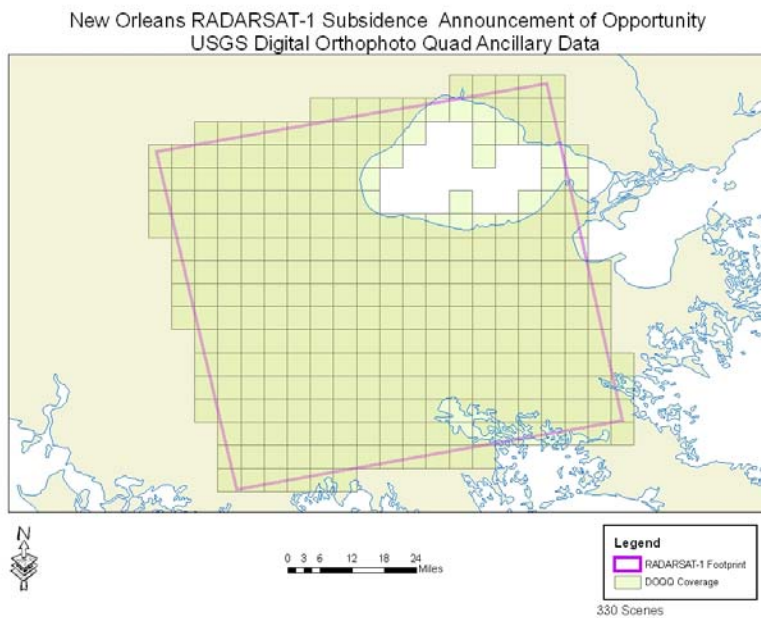
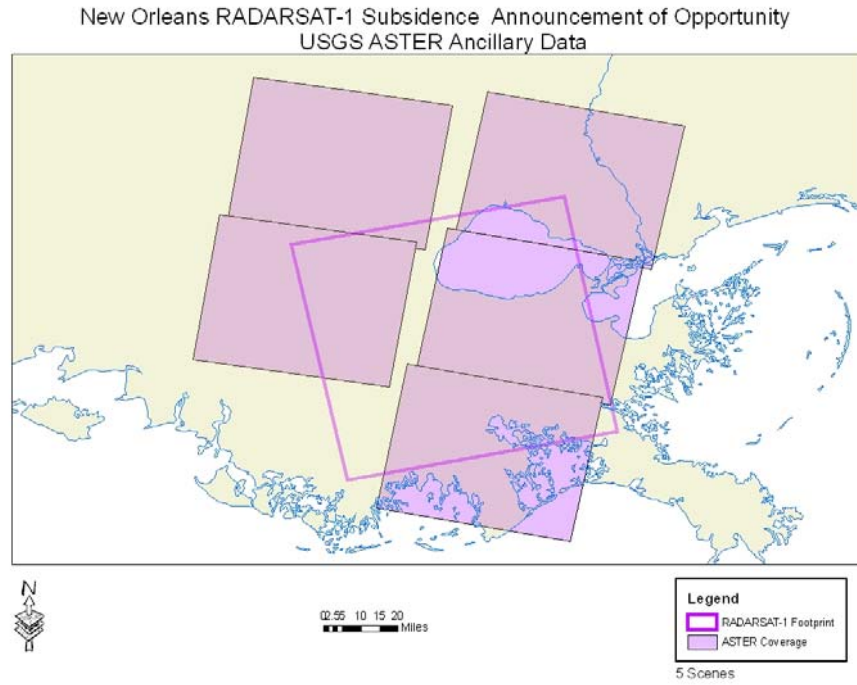
Veillez transmettre votre Lettre d'intention par courrier, courriel ou fax au plus tard le 20 octobre 2006 à la personne ressource suivante:

Christine Giguère, gestionnaire
Programme des données RADARSAT-1 pour la recherche
Agence spatiale canadienne
6767 Route de l'Aéroport
St. Hubert, Québec
Canada
J3Y 8Y9

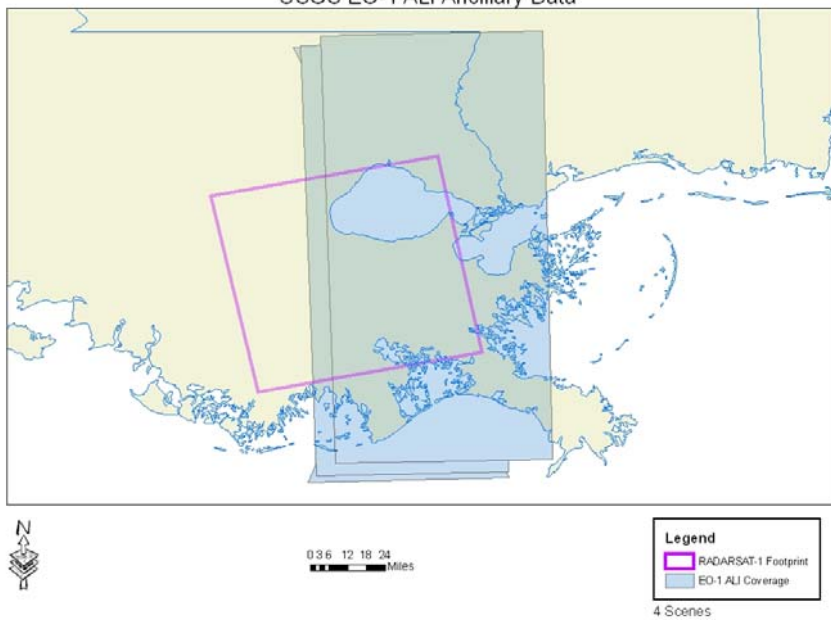
Tel.: (450) 926-6559
Fax: (450) 926-4449
Courriel: Christine.Giguere@espace.gc.ca

Pour obtenir de plus amples détails sur la mission de RADARSAT-1 et ses caractéristiques, consulter le site internet de l'ASC à :
www.espace.gc.ca

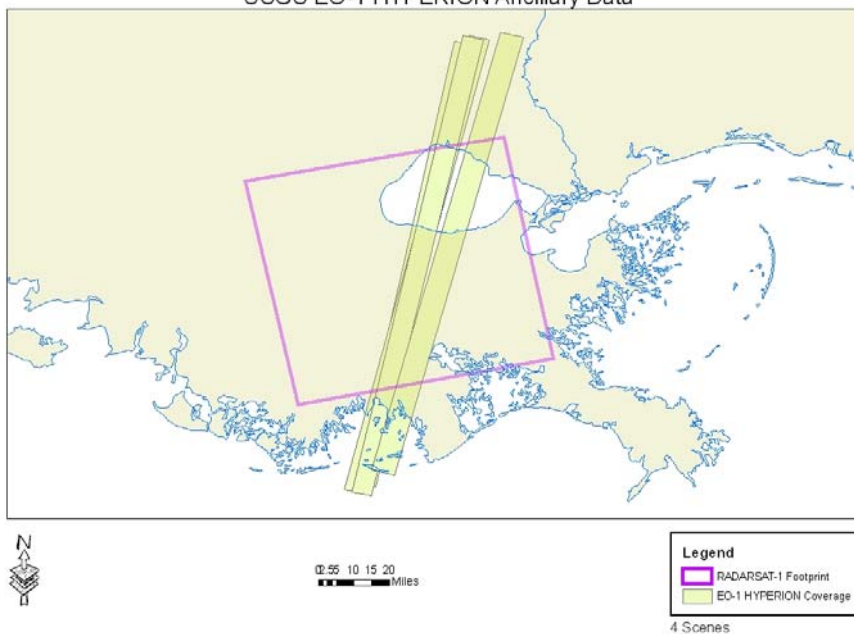
ANNEXE B: DONNÉES ACCESSOIRES



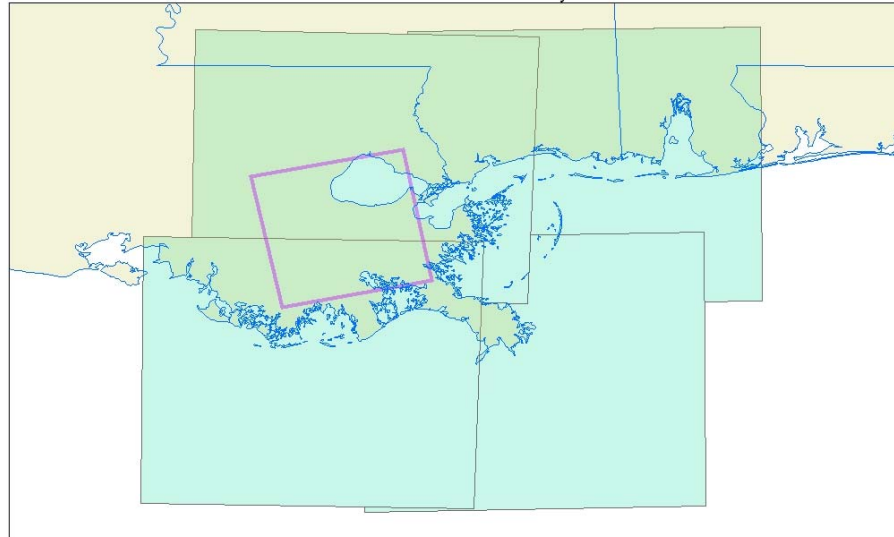
New Orleans RADARSAT-1 Subsidence Announcement of Opportunity
USGS EO-1 ALI Ancillary Data



New Orleans RADARSAT-1 Subsidence Announcement of Opportunity
USGS EO-1 HYPERION Ancillary Data



New Orleans RADARSAT-1 Subsidence Announcement of Opportunity
USGS Landsat 5 Ancillary Data

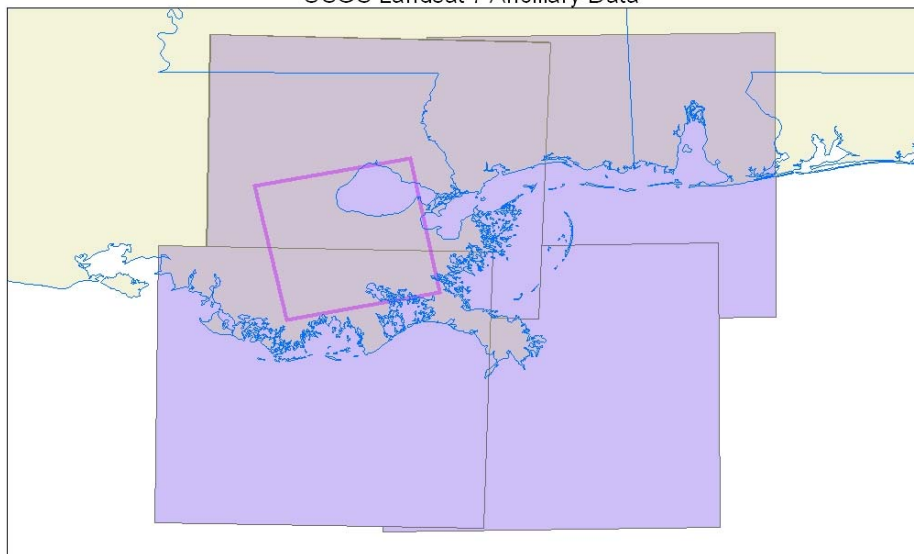


0 5 10 20 30 40
Miles

Legend
RADARSAT-1 Footprint
Landsat 5 Coverage

5 Scenes

New Orleans RADARSAT-1 Subsidence Announcement of Opportunity
USGS Landsat 7 Ancillary Data

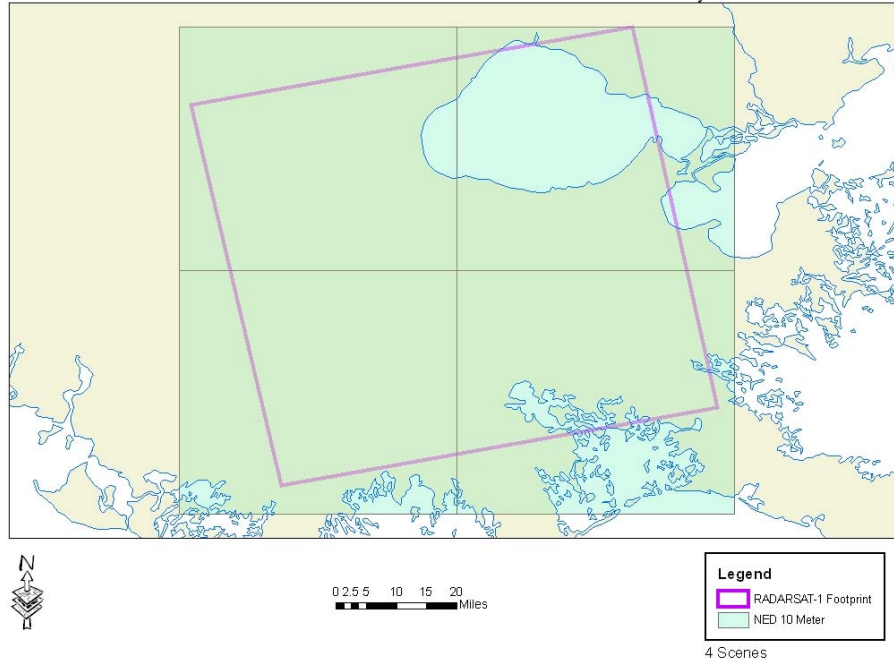


0 5 10 20 30 40
Miles

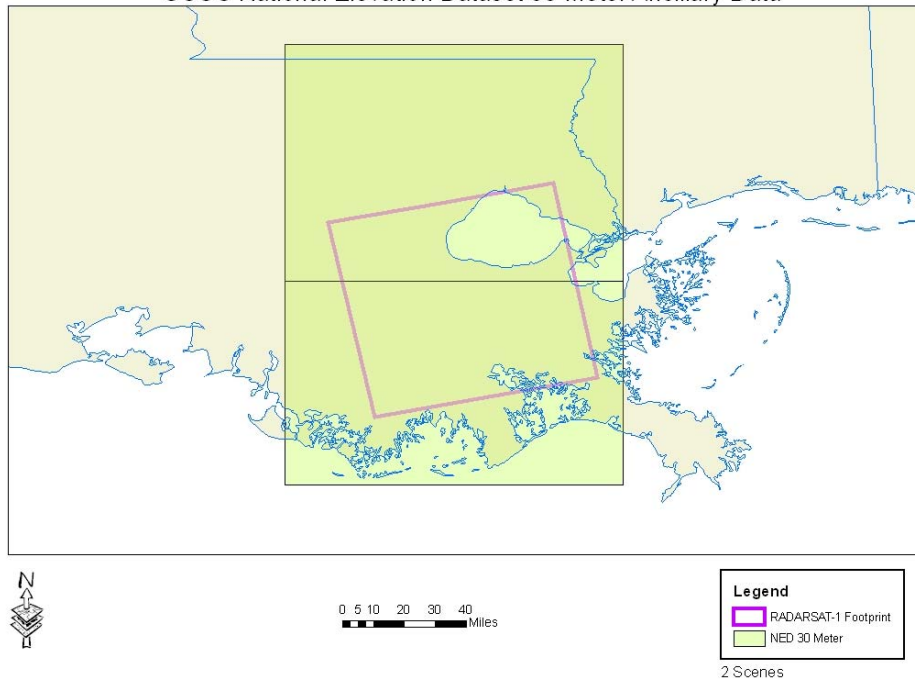
Legend
RADARSAT-1 Footprint
Landsat 7 Coverage

5 Scenes

New Orleans RADARSAT-1 Subsidence Announcement of Opportunity
 USGS National Elevation Dataset 10-Meter Ancillary Data



New Orleans RADARSAT-1 Subsidence Announcement of Opportunity
 USGS National Elevation Dataset 30-Meter Ancillary Data



ANNEXE C

ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES DONNÉES DE RADARSAT-1

Numéro du projet : _____

Titre du projet : _____

Je m'engage formellement à respecter les conditions ci-dessous en ce qui concerne l'utilisation des données reçues du système RADARSAT-1 :

1. Je consens à respecter les droits de propriété et de propriété intellectuelle de l'Agence spatiale canadienne (ASC) qui sont associés à toutes les données RADARSAT-1. Je m'engage à marquer clairement toutes les données RADARSAT-1 identifiables, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont reproduites, de manière à ce que tous sachent que l'Agence spatiale canadienne en détient les droits d'auteur, comme suit :

« © Canadian Space Agency (année de réception) », ou
« © Agence spatiale canadienne (année de réception) »
2. Les données sont destinées à mon usage de bonne foi à des fins de recherche et de démonstration uniquement. Aucun avantage commercial, de quelque nature que ce soit, ne doit découler ni des données fournies dans le cadre du projet approuvé, ni des produits dérivés de ces ensembles de données.
3. Les données ne peuvent être reproduites, ni distribuées à d'autres parties. Elles peuvent cependant être partagées entre les membres de mon équipe de recherche (co-chercheurs) et avec d'autres chercheurs qui ont dûment signé une entente de recherche. Je reconnais pleinement ma responsabilité quant au respect des conditions de cette entente par les membres de mon équipe de recherche avec lesquels je partage ces données.
4. Je publierai les résultats de mes travaux dans des documents scientifiques non classifiés et je fournirai à l'ASC du matériel de promotion préparé à partir des résultats de la recherche menée dans le cadre de ce programme.
5. Je consens à fournir une copie de ces résultats, y compris les ensembles de données dérivées, les algorithmes, les modèles et la documentation, à l'ASC à des fins d'archivage et de distribution éventuelle.

Je reconnais que si ces conditions ne sont pas respectées, l'ASC peut prendre les mesures appropriées, notamment la résiliation de la présente entente et l'exclusion d'ententes futures concernant des travaux de recherche avec lui.

Chef de projet / Chercheur principal : _____

Date : _____

Signature : _____